

Colmar, le 1^{er} février 2023

Direction Générale Adjointe Environnement

Dossier suivi par : Laurent DARLEY
Tél. : 03 88 76 60 58
Mél. : laurent.darley@alsace.eu

Monsieur Bruno EYDER
Maire
MAIRIE
12 rue Principale
67200 ALTORF



Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité l'avis de la Collectivité européenne d'Alsace sur le permis d'aménager relatif au projet d'extension de la zone d'activités ACTIVEUM sise sur le ban de la commune d'Altorf (avis sur l'évaluation environnementale en application de l'article R122-7 du Code de l'Environnement).

Si l'intérêt du projet est manifeste, ce dossier suscite toutefois deux observations au titre des mobilités multimodales et de la sécurité des usagers.

En premier lieu, le dossier prévoit un débouché sur la RD147 en indiquant que la Collectivité européenne d'Alsace projette d'y réaliser un carrefour giratoire. Cet aménagement de carrefour n'est pas encore identifié dans les projets de la collectivité européenne d'Alsace.

Je peux cependant confirmer que le débouché de la zone d'activités envisagé sur la RD147 devra bien faire l'objet d'un aménagement spécifique dont les caractéristiques devront être définies sur la base de données de trafics précises et d'échanges entre nos techniciens.

Cet aménagement pourra être adapté en fonction du choix de conférer ou pas le statut d'agglomération à la RD 147 sur cette section. De plus, l'aménagement devra intégrer les circulations actives le long de la RD147.

En fonction de la typologie de l'aménagement, la Collectivité européenne d'Alsace se réserve la possibilité de porter la maîtrise d'ouvrage et d'en assumer une partie du financement.

Je tiens également à attirer votre attention sur les enjeux de sécurité qui entourent le passage à niveau n°15 situé un peu plus au nord sur la RD147. Ce passage à niveau est d'ores et déjà identifié comme préoccupant au niveau national. Sur les 13 dernières années, il a été recensé 11 heurts d'installations et 2 tués (1 automobiliste en décembre 2009 et un cycliste en octobre 2017). Les risques seront accrus avec la mise en service récente du réseau express métropolitain et une fréquence des trains intensifiée.

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Sa localisation à proximité d'une gare et au sein d'une zone agglomérée rend très compliquée sa sécurisation sur place. S'il s'avère que la dénivellation est la solution adaptée, il serait pertinent et souhaitable que la structure viaire des futures tranches de la zone d'activités ACTIVEUM préserve un passage aisé vers la ligne ferroviaire puis la RD93. La faisabilité technique de la dénivellation en serait considérablement simplifiée.

Sur ces deux sujets, la Collectivité européenne d'Alsace est prête à contribuer aux études nécessaires et se tient à la disposition du pétitionnaire (contact CeA : hugues.amiotte@alsace.eu) pour œuvrer au bénéfice du territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Vincent BARBIER